

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



# AVANT-PROPOS

Quittant mes fonctions de Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois courant 2020, avec le renouvellement de l'assemblée communautaire, ce rapport annuel d'activité est le dernier que j'ai l'honneur de vous présenter.

Comment l'exercice des compétences transférées au niveau intercommunal depuis plusieurs années s'est-il traduit en 2019 ? En voici quelques exemples concrets :

Au niveau des services techniques, la création d'un poste de directeur général des services techniques regroupant le pôle Technique, la collecte des déchets et le service Eau Assainissement a permis de professionnaliser certains aspects de nos interventions.

Dans le cadre du dispositif Aide aux communes, le contrôle des Défenses Extérieures Contre l'Incendie (DECI), le marquage routier au sol et le groupement de commandes « voirie », se sont poursuivis. Pour l'aire d'accueil des gens du voyage, les travaux d'entretien et de remise à niveau se sont accrus avec un nouveau délégué. Concernant les équipements sportifs, en parallèle à l'entretien et au gardiennage de nos 4 gymnases, la CCPV a lancé le programme de rénovation et d'extension du gymnase de Betz. Sur la Voie Verte, l'entretien s'est poursuivi et un nouveau parking pour les voitures a été créé à Rouville. Dans les zones d'activités, la CCPV entretient dorénavant les voiries et les bassins d'orage. De nombreuses interventions ont eu lieu en 2019, de même qu'au sein du Centre aquatique, en collaboration avec le délégué.

Sur la gestion des déchets ménagers, après une année de transition, tous les voyants sont au vert : + 13 % d'emballages et de papiers triés, -5 % d'ordures ménagères, complémentés par 177 bornes à verre, sont le signe d'une progression vertueuse. Ce service reste proche des préoccupations des usagers avec de nombreux appels traités et 16 animations prévention tri des déchets/an.

Concernant l'eau et l'assainissement, l'étude entreprise a permis de trouver une date de principe pour un transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2022. C'est un grand pas en avant qui ne doit pas occulter le reste : le travail sur les zonages d'assainissement, la GEMAPI, la gestion différenciée des espaces publics et le SPANC.

L'arrivée d'un nouveau directeur et d'une nouvelle responsable au service autorisation du droit des sols de la direction de l'aménagement, le travail exemplaire des instructeurs, ont permis le traitement de 1 029 dossiers. Les nouvelles applications du portail Géovalois et la formation des communes au logiciel Géoxalis, l'assistance aux communes pour le montage des dossiers « contrat de ruralité », les avis sur les PLU, le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADeTT), la définition d'une stratégie pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sont autant d'actions avec et en direction des communes.

Au développement économique, une des priorités du mandat, la dynamique de résultat s'est poursuivie avec la visite des entreprises locales, la prospection d'entreprises extérieures dans un partenariat institutionnel avec la

Région Hauts-de-France et par nos propres consultants, le lancement de plusieurs études d'aménagement avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) : faisabilité d'une ZAEI à Silly-le-Long/le Plessis-Belleville, réhabilitation du quartier de gare de Crépy-en-Valois en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville, extension et desserte de la zone commerciale de Crépy-en-Valois, ainsi qu'une étude de faisabilité avec Artcurial pour la création d'un Parc de Sculptures en plein air. Par ailleurs, l'accompagnement des porteurs de projet entrepreneurial avec Initiative Oise-Est, et en partenariat avec Pôle Emploi, la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour un diagnostic touristique sur nos deux collectivités et le suivi des actions de l'Office du tourisme du Pays de Valois vont porter leurs fruits.

Dans le domaine culturel, la création de l'établissement public Danse & Musique en Valois qui, à terme, réunira plus de 1 000 adhérents et s'adressera à 1 500 élèves, les Musivales, avec 10 spectacles et 2 000 spectateurs en 2019, les Patrivalles, avec en moyenne 70 personnes par conférence et le soutien de la CCPV aux actions d'une vingtaine d'associations culturelles ou sociales, animent le territoire.

Toutes ces actions ne se seraient pas concrétisées sans l'animation de la direction générale et le soutien des services finances, juridique et administration générale, du service ressources humaines et du service communication, tous très sollicités au cours de l'année qui vient de s'achever.

La CCPV récolte les fruits de plusieurs années d'efforts sur le développement économique, tant sur le plan de l'emploi que sur celui des recettes économiques. Ma dernière année en tant que Président de la CCPV a été de lancer encore de nouveaux projets, de poursuivre l'effort entrepris pour professionnaliser nos équipes et de travailler intelligemment avec nos multiples partenaires institutionnels, Mairies, Conseil départemental, Région et tous les services de l'État. Je les remercie tous de leur dévouement et de leur soutien.

Bonne lecture !

**Benoît HAQUIN**  
Président de la CCPV

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France et le Conseil départemental de l'Oise sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

**Directeur de la publication :** Benoît Haquin

**Rédacteur en chef :** Bruno Dellinger

**Rédacteur en chef adjoint :** Pauline Neumann

**Secrétaires de publication :** Annabelle Pitet et Johanna Jandrieu

**Conception et réalisation :** [www.doncameleon.net](http://www.doncameleon.net)

**Copyrights photos :** CCPV, ville de Crépy-en-Valois, Office de tourisme du Pays de Valois, Sylvain Larose, Bruno Decuppe, Pierre Antoine.

# SOMMAIRE

- 4** INSTANCES DÉLIBÉRANTES
- 6** COMPÉTENCES
- 7** ORGANIGRAMME
- 8** ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION
- 12** GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES
- 14** COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE
- 17** AMÉNAGER LE TERRITOIRE
- 22** ATTIRER ET DÉVELOPPER LES ENTREPRISES
- 28** DÉVELOPPER LE TOURISME
- 31** PRÉSERVER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE
- 38** SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE
- 40** DÉVELOPPER L'ART ET LA CULTURE



# INSTANCES DÉLIBÉRANTES

La CCPV compte deux instances délibérantes (le Bureau et le Conseil communautaires) présidées par le Président, élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers. Ces instances sont précédées de commissions qui étudient les projets au préalable sur lesquels elles émettent des avis. 11 commissions ont été adoptées par les élus, dans les divers domaines de compétences de la Communauté de Communes. Instances consultatives, elles constituent des groupes de travail spécialisés.



# Les commissions thématiques

Elles préparent les dossiers en amont des instances, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau.

**Outre la commission d'appel d'offres,  
on dénombre les commissions suivantes**

- › Aménagement du territoire.
- › Tourisme, attractivité du territoire.
- › Culture, services à la population.
- › Travaux.
- › Environnement déchets.
- › Environnement eau et assainissement.
- › Développement économique.
- › Finances.
- › Mutualisation.
- › Commission locale d'évaluation des charges transférées.

## Le Bureau communautaire

Composé du président, des 7 vice-présidents et de 13 conseillers élus, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il délibère par délégation du Conseil communautaire sur certains sujets tels que des demandes de subvention, des signatures de conventions avec des partenaires, des contrats de location ou encore la passation et l'exécution de marchés publics.

## Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire. Il est composé de 94 conseillers, élus lors des élections municipales.

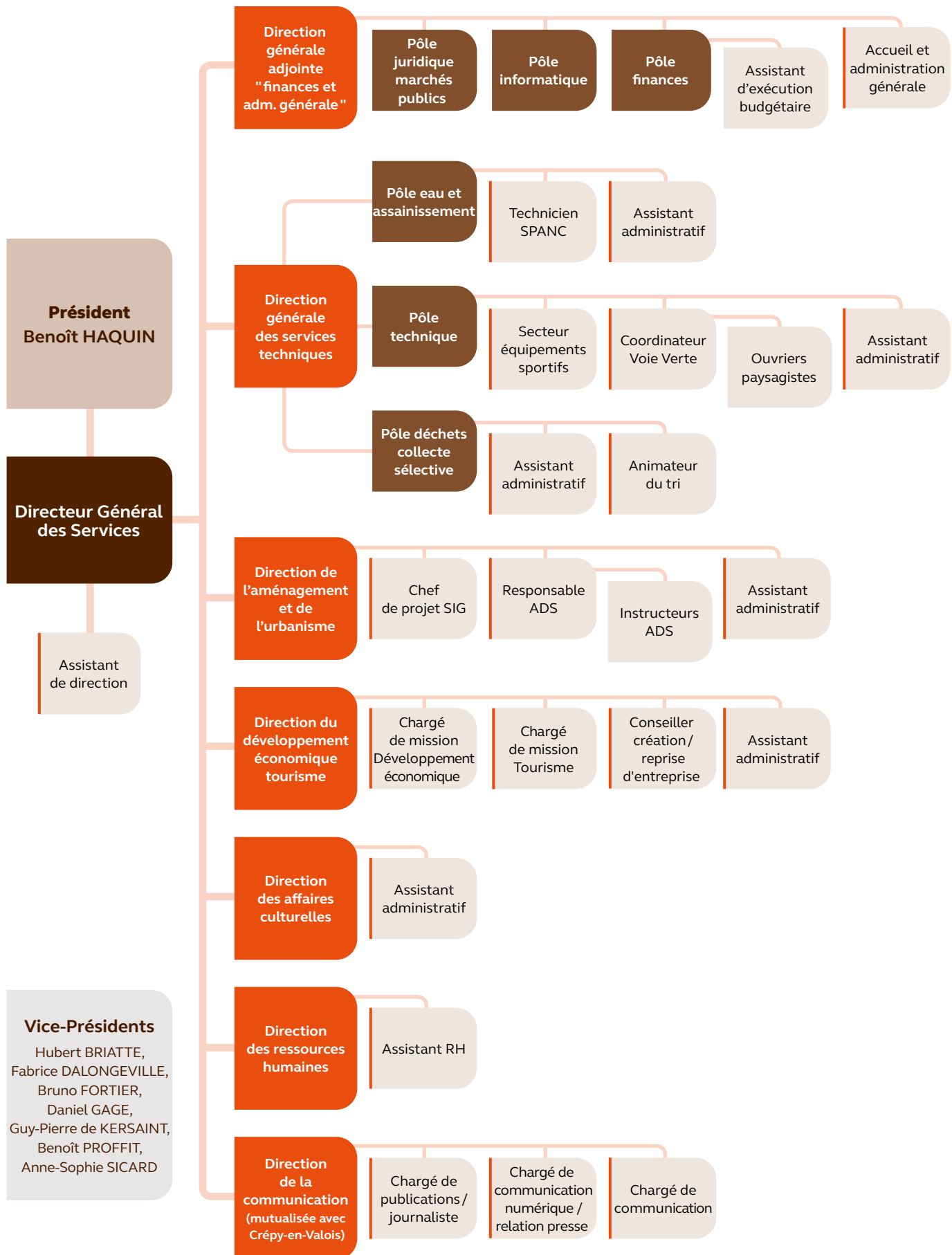
# COMPÉTENCES

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponibles sur simple demande auprès de la CCPV et sur le site internet [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)) et se déclinent comme suit :

- › Aménagement de l'espace.
- › Développement économique et touristique.
- › Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- › Collecte et traitement des déchets ménagers.
- › Protection et mise en valeur de l'environnement.
- › Construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en lien avec les collègues.
- › Actions sociales d'intérêt communautaire.
- › Politique locale de l'habitat.
- › Secours incendie et sécurité.
- › Gestion, aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage.
- › Autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population, réalisation d'études en matière d'assainissement.



# ORGANIGRAMME



# ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

---

La Direction des moyens généraux a évolué en 2019 en Direction générale adjointe Finances et Administration générale. Regroupant les services d'appui de la collectivité (accueil, informatique, finances, juridique et moyens généraux), elle assure le bon fonctionnement de la CCPV.





# L'activité en 2019

- › Rattachement à la Direction générale adjointe Finances et Administration générale du pôle Accueil, auparavant placé sous l'autorité du Directeur général des services :
  - Accueil physique et téléphonique, orientation des usagers.
  - Préparation et envoi des courriers de la collectivité (11 252 courriers postés en 2019). Réception et participation au traitement du courrier reçu.
  - Préparation et envoi des convocations aux instances communautaires.
  - Gestion des fournitures de la collectivité.
- › Formation à l'utilisation du logiciel « finances » des référents « comptabilité » de l'établissement public Danse & Musique en Valois nouvellement créé au sein de la CCPV.
- › Mise en place du vote électronique pour faciliter le déroulement des instances communautaires et leur suivi.
- › Instauration d'un groupement de commandes pour l'organisation des travaux de réfection de voiries communales et intercommunales.
- › Création d'outils d'analyse et de prévention pour l'optimisation des ressources fiscales de la CCPV.
- › Validation des commandes de la collectivité d'un montant inférieur à 1 500 € HT (au-delà, signature du Président requise).

## Les missions principales

### L'organisation des instances communautaires

#### 2019 en chiffres



### Les affaires juridiques et les marchés publics

- › Aide à l'élaboration et passation de 12 marchés publics dont 2 appels d'offres ouverts européens (fourniture de titres restaurant et transport des élèves des établissements scolaires vers le Centre aquatique du Valois).
- › Gestion des Commissions d'appels d'offres.
- › Élaboration d'un guide pour la préparation des élections municipales de 2020 et le renouvellement des instances communautaires.
- › Implication dans les procédures contentieuses de la CCPV.
- › Suivi du groupement de commandes pour la réfection des voiries communales et intercommunales.
- › Pilotage des mesures de contrôle de l'activité du délégataire en charge de la gestion du Centre aquatique du Valois.

## Le suivi budgétaire

### 2019 en chiffres

3 002 MANDATS

865 TITRES DE RECETTES  
(+34 % PAR RAPPORT À 2018)

### En plus des missions habituelles, le pôle Finances a traité en 2019

- › L'adaptation à l'évolution de la dématérialisation des documents budgétaires et comptables (mise en place du PES Retour).
- › Le contrôle et l'enregistrement comptable des régies (culture, SPANC et aire d'accueil des gens du voyage).

### Compte administratif 2019

Fonctionnement et investissement réunis

		FONCTIONNEMENT (EN €)		INVESTISSEMENT (EN €)	
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Moyens généraux	Amortissements	1 303 619,53	462 166,00	462 166,00	1 303 619,53
	Coordination des services	7 566 039,06	22 813 486,72	1 340 953,58	418 741,40
	Administration générale	731 636,84	20 600,44	28 618,88	11 531,02
	Communication	152 360,80	22 116,92	2 235,60	62,08
		<b>9 753 656,23</b>	<b>23 318 370,08</b>	<b>1 833 974,06</b>	<b>1 733 954,03</b>
Soutien aux communes	Incendie	1 868 275,00	0	0	0
	Gymnases des collègues	291 904,46	44 980,09	1 689 760,29	1 371 894,87
	Eau et assainissement	215 567,37	145 191,26	10 110,00	2 216,59
	Collecte et traitement des déchets	5 050 350,34	85 165,67	155 132,42	964 141,88
	GEMAPI	171 076,34	988,80	0	0
		<b>7 597 173,51</b>	<b>276 325,82</b>	<b>1 855 002,71</b>	<b>2 338 253,34</b>
Développement local	Associations	74 020	0	0	0
	Associations culturelles	18 000	0	0	0
	Culture, enseignement musical	930 819,17	84 590,32	22 528,14	22 242,14
	Tourisme et patrimoine	432 724,83	25 531,01	204 606,38	149 937,52
	Centre aquatique	1 030 901,39	100 767,91	254 321,39	11 092
	CSR / ESAT	30 186,92	102 089,73	82 466,68	1 025,73
	Emploi, insertion	99 650,73	3 540	0	0
	Aire d'accueil des gens du voyage	70 954,76	16 332,77	2 600	5 889,49
	Urbanisme et aménagement du territoire	328 467,97	7 806,17	963,82	20 701,37
	Voirie	9 534	93 506,67	0	0
	Observatoire	21 329,33	0	0	925,19
Développement économique	816 081,23	201 800,85	1 455 659,42	680 826,97	
		<b>3 862 670,33</b>	<b>635 965,43</b>	<b>2 023 145,83</b>	<b>892 640,41</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL AVEC RAR*</b>		<b>21 213 500,07</b>	<b>24 230 661,33</b>	<b>5 712 122,60</b>	<b>4 964 847,78</b>
<b>EXCÉDENT 2019 AVEC RAR*</b>		<b>2 269 886,44</b>			

\* restes à réaliser

## L'informatique

Le rôle du pôle Informatique est d'accompagner les utilisateurs internes et externes, de gérer le réseau et le système d'information de la collectivité, d'administrer les sites internet et extranet de la collectivité.

### Les nouvelles actions réalisées en 2019

- › Mise en place du vote électronique au sein des instances communautaires et configuration d'un outil de mise en page permettant d'exploiter les votes enregistrés.
- › Nouvelle configuration pare-feu pour les serveurs.

### 2019 en chiffres



52

POSTES INFORMATIQUES  
ET SERVEURS



68

TÉLÉPHONES FIXES  
ET MOBILES



1,5 To

DE VOLUMÉTRIE  
DE DONNÉES MÉTIERS



1

EXTRANET



4

SITES INTERNET

- CCPV
- MUSIVALES
- SORTIR EN VALOIS
- PÉPINIÈRES DU VALOIS



4

BASES DE DONNÉES

- ORACLE RH
- ORACLE FINANCES
- PGSQL SIG
- MSSQL ACT !

# GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES

La gestion du capital humain de la collectivité est la mission principale du pôle Ressources humaines. Son objectif est de mobiliser et de développer les ressources en personnel pour une plus grande efficacité dans les missions de la CCPV.



# L'action phare

L'activité 2019 du pôle Ressources humaines a été marquée par l'intégration en septembre 2019 des agents du nouvel établissement public Danse & Musique en Valois qui est une régie personnalisée de la CCPV (plus de détails en page 42 du rapport d'activité).



## Données statistiques essentielles

- 7 procédures de recrutements + 14 agents repris (Danse & Musique en Valois)
- 94 arrêtés - 24 contrats de travail et avenants - Autres documents (attestation pôle emploi, certificats de travail, dossiers retraite...) - Échanges avec les partenaires
- Analyse de secteurs d'activités et répartition des tâches (15 réunions ou entretiens individuels) - Mise en place du compte épargne temps dématérialisé - Suivi de l'état d'avancement du schéma de la mutualisation
- 64 paies en moyenne par mois (773 paies & indemnités) + 389 mandats de paie
- 53 arrêts de travail et déclarations associées
- 58 sessions de stages de formation réalisées
- 53 visites médicales effectuées et préparation de l'analyse des risques psychosociaux
- 3 comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) organisés - 25 dossiers de saisines constitués
- Actualiser la base de données - Mettre en œuvre les nouvelles réglementations - Renseigner et conseiller le DGS, les chefs de service et les agents sur la GRH (125 réunions ou entretiens individuels)

# COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

La Direction de la communication de la CCPV a pour objectif de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle. Garant de l'image de marque de la Communauté de Communes et de la cohérence des messages émis par la collectivité, le service a pour ambition de rendre l'intercommunalité lisible auprès des Valoisiens et de ses partenaires, de faire accepter son poids en matière de dépenses publiques, de montrer l'offre de services existante et de promouvoir les actions des services de la CCPV.



# Une nouvelle identité visuelle pour plus de modernité

Souvenez-vous, en 2018 la CCPV a mené un travail de réflexion sur le renouvellement de son logo.

Cette volonté s'inscrivait dans une démarche globale qui visait à donner un nouvel élan à l'identité visuelle de la CCPV.

Une identité plus moderne qui reflète la dynamique du territoire. Le mercredi 16 janvier 2019, à l'occasion de la cérémonie des vœux, le nouveau logo était officiellement présenté à l'ensemble des partenaires de la CCPV.

Ce dernier reprend les éléments représentatifs et marquants du territoire. Il a été pensé comme un trait d'union entre la tradition et la modernité. Les couleurs (bleu et vert) reflètent notre territoire à la fois rural et urbain, la fleur de lys marque les valeurs du Valois et la police de caractères épurée souligne la modernité.

Durant l'année 2019, la Direction de la communication a eu pour mission de déployer et de faire vivre cette nouvelle identité visuelle sur l'ensemble des supports de communication.

# Des publications pour créer et renforcer le lien

La CCPV tient à créer et à préserver un lien fort avec ses partenaires, les habitants et les élus du territoire. À ce titre, la Direction de la communication réalise plusieurs publications.

Le magazine d'information Bonjour Valois, qui a fait peau neuve en 2018, comporte 16 pages, est édité à 25 000 exemplaires et distribué dans chaque foyer du territoire. En 2019, il a été publié 3 fois : en avril (dossier : CCPV & CCRV : des projets communs pour l'avenir), en juillet (dossier : Budget 2019, des finances saines pour avancer) et en décembre (dossier : Danse & Musique en Valois).

En 2019, la Direction de la communication a également publié le rapport d'activité annuel des services de la CCPV. Outil de présentation des activités des services de la collectivité, ce document est paru en juillet et a été distribué à l'ensemble des communes du territoire.

# Le numérique pour une meilleure visibilité

Le site internet de la CCPV, lancé fin 2017, remporte un vif succès auprès des internautes. Il enregistre un excellent taux de fréquentation depuis sa création :



84 416  
PAGES VUES




39 610  
CONNEXIONS


La Direction de la communication a pour mission la gestion et le développement du site internet. Afin de répondre toujours plus aux besoins des internautes, elle met en ligne des informations pratiques (calendriers de collecte, comptes-rendus des conseils communautaires, etc.), des vidéos d'entrepreneurs implantés sur le Valois ou encore les actualités de la CCPV et du territoire.

 [www.sortirenavalois.fr](http://www.sortirenavalois.fr)

Sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), la Direction de la communication assure une visibilité réelle à la CCPV. Elle propose aux internautes des publications variées mais ciblées.

## 2019 en chiffres

 1 936 abonnés (1 410 abonnés fin 2018) / 260 publications.

 603 abonnés (560 abonnés fin 2018) / 371 tweets.

## Les relations publiques

La Direction de la communication organise et participe aux événements du territoire.

### Les manifestations institutionnelles qui se sont déroulées en 2019 sont

- › **Cérémonie des vœux du président** (16 janvier) ;
- › **Floralys & Terroirs - stand institutionnel** (18 et 19 mai, Crépy-en-Valois) ;
- › **Forum des associations - stand institutionnel** (7 septembre, Crépy-en-Valois).

Chaque mois, tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile. L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.

## Les relations presse

La Direction de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, elle est chargée de les renseigner. Les événements sont systématiquement médiatisés (communiqué de presse, invitation presse, etc.).

Une veille médiatique des retombées est assurée par le service. Une revue de presse hebdomadaire est réalisée et mise à la disposition des personnels de la CCPV.

## La Direction de la communication, un service mutualisé

Depuis novembre 2012, les services de la communication de la CCPV et de la ville de Crépy-en-Valois ont été mutualisés pour créer une Direction de la communication commune. Chaque collectivité garde son entière autonomie quant à ses actions de communication et le budget qui leur est alloué.

Les stratégies sont indépendantes mais parfois complémentaires sur certains projets avec enjeux de territoire. Chaque membre de l'équipe travaille sur des actions de communication des deux collectivités.





# AMÉNAGER LE TERRITOIRE

---

Assurer un aménagement équilibré du territoire entre protection des espaces naturels et développement urbain, tel est l'objectif de l'aménagement de l'espace communautaire. Le suivi de l'application du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) grâce à la participation active aux réunions d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme des communes, l'accompagnement à la réalisation des opérations d'aménagement, l'élaboration du premier Plan Climat Air Énergie Territoriale du Valois, l'instruction attentive des Autorisations du Droit des Sols, font partie des outils de la CCPV qui permettent d'atteindre cet objectif. L'année 2019 a été marquée par le développement de ces actions au quotidien grâce à une direction de l'aménagement et de l'urbanisme renforcée.

Le SCoT du Pays de Valois, révisé en mars 2018, est désormais connu de l'ensemble des communes. Cette année, trois d'entre elles ont lancé l'évolution (révision, modification, etc.) de leur document d'urbanisme.

Pour ceux en cours de révision, la Direction de l'aménagement accompagne les communes dans la procédure afin qu'ils soient compatibles avec le SCoT. En 2019, quatre PLU ont été arrêtés en Conseil municipal (Bouillancy, Versur-Launette, Rouville et Orrouy) et transmis pour avis à la CCPV au titre du SCoT. Chacun a fait l'objet d'une analyse par les services et d'une présentation devant la commission Aménagement afin que celle-ci émette un avis. Afin d'être officiels, ces avis ont été confirmés en Bureau communautaire, qui est l'organe délibérant dans ce domaine de compétence. Les communes ont ensuite pour obligation d'étudier l'avis après enquête publique et de tenir compte des remarques ou de justifier de ne pas le faire. La commission Aménagement aborde également tout autre sujet en lien avec les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire.

#### Elle a notamment abordé les points suivants en 2019

- › L'avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- › L'avis sur le projet de Charte du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France et de ses annexes.
- › L'avis de la CCPV sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de Retz-en-Valois.
- › La saisine par voie électronique (date de déploiement), guichet numérique des autorisations d'urbanisme (acquisition modules, formation de remise à niveau pour l'utilisation du logiciel Oxalis à destination des secrétaires de mairie).
- › Les adhésions aux Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60), ATMO, Pôle Énergie, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL).

## Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Lancé le 9 mai 2017, le PCAET poursuit les objectifs suivants : définir des axes stratégiques pour mener à bien une politique climatique et énergétique locale incluant l'atténuation du changement climatique et privilégiant une économie « décarbonée ».

Dans la continuité de la phase de diagnostic, l'année 2019 a été consacrée à la définition de la stratégie du territoire. En effet, dans l'objectif de décliner au niveau local les ambitions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la CCPV doit faire des choix cohérents en fonction de ses caractéristiques climatiques locales, mais aussi d'orientations stratégiques privilégiant une voie plutôt qu'une autre.

**Ce sont ainsi 3 principaux axes qui ont été retenus par les élus communautaires réunis spécialement à cet effet le 3 septembre 2019**

- › **Engager le territoire** dans la transition énergétique : « 100 % EnR ».
- › **Favoriser un aménagement** du territoire durable.
- › **Renforcer les connexions** du territoire et ses services de proximité.

Afin de concrétiser ces orientations en actions, le 16 octobre 2019 s'est tenue une journée d'ateliers réunissant plus de 100 participants issus de divers milieux tels que des administrations publiques, des entreprises, des représentants du monde associatif, culturel, sportif. Les 4 ateliers (Entreprises, démarches d'innovations environnementales et RSE ; Mobilités durables ; Préservation et usages des espaces naturels et agricoles ; Habitat durable) ont permis de faire émerger une centaine d'actions.

Le 28 novembre 2019 a été organisée une réunion publique sous la forme d'un concert-débat liant ainsi la culture et l'environnement. Cet événement a réuni près de 70 personnes en vue de débattre des actions à mettre en place afin de participer à la transition énergétique du territoire. Les habitants présents, dont certains déjà mobilisés sur la mise en place d'actions participant à la transition, ont également apporté des propositions d'actions. L'ensemble de ce travail a fait l'objet d'une réunion des élus communautaires dont l'objectif a été de retenir une première liste d'actions concrètes à mettre en œuvre en déclinaison du PCAET.

# Trois études en lien avec le PCAET

## Étude « La Méthanisation, potentiel de diversification et valorisation des ressources agricoles du Pays de Valois »

Rattachée au volet agricole du PCAET et à la stratégie d'adaptation de l'activité agricole, cette étude vise à établir une stratégie agricole adaptée et raisonnée, mais également novatrice. Elle aide à répondre aux objectifs nationaux de développement durable. Son fil conducteur principal est la méthanisation.

Lancée au printemps 2019, elle a permis d'entamer la démarche de dialogue territorial avec l'ensemble des acteurs du sujet méthanisation en décembre.

## Étude environnementale stratégique

La rédaction de l'évaluation environnementale stratégique a débuté courant 2019.

### En plus de répondre à l'obligation réglementaire dans le cadre de l'élaboration du PCAET, ses objectifs sont :

- › Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets.
- › Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET.
- › Éclairer la CCPV sur la décision à prendre en intégrant les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET, elle promeut un développement durable et assure un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

## Étude d'approvisionnement énergétique et du potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR)

Cette étude s'attache à évaluer le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire au regard des ressources disponibles et des éventuelles contraintes.

### Deux projets ont été transmis au bureau d'études

- › La Villeneuve-sous-Thury : projet solaire prévu sur le site de la mairie, école, salles des fêtes.
- › Ormoy-Villers : projet d'alimentation communale par un réseau hydrogène pour le chauffage des habitations en remplacement des énergies fossiles ou électriques.

# Partenariat avec l'État

La CCPV accompagne les communes dans leur montage de dossier de demandes de financement au titre du contrat de ruralité et assure la liaison entre les services instructeurs de la Région et de l'État.

Le 16 octobre 2019, la CCPV a signé, pour la troisième année consécutive, la convention financière annuelle du contrat de ruralité.

Le contrat de ruralité a été conclu le 22 mars 2017 pour une durée de quatre ans entre la CCPV et l'État. Il soutient les projets stratégiques portés par les acteurs locaux qui s'inscrivent dans les grandes priorités de l'État afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire. Celui-ci arrivera donc à son terme en 2020.

En 2019, 7 actions ont été financées au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « ruralité » (DSIL), pour un montant de 674 536,67 €. Au total, ce sont 52 projets qui ont été subventionnés par l'État à hauteur de 1 918 999,50 €, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la DSIL « ruralité » et de la DSIL de droit commun.



# Le Système d'Information Géographique

## Publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme

En 2019, afin d'aider les communes à respecter leurs obligations en la matière, la CCPV a participé à la mise en ligne des PLU de Boullarre, Feigneux, Nanteuil-le-Haudouin, Étavigny, Baron, Silly-le-Long, Éméville, Gilocourt, Glaignes, Ivors, Mareuil-sur-Ourcq, Rouville, Rosoy-en-Multien, Crépy-en-Valois, Marolles, Boissy-Fresnoy, Fresnoy-le-Luat, Oignes, Béthancourt-en-Valois et Ver-sur-Launette.

 [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

## Le SIG en lien avec les services

Près de 80 tâches ont été réalisées afin de répondre aux besoins des autres services de la CCPV. Ces travaux sont principalement des conceptions de cartographies et de plans, des calculs géographiques ou statistiques, des recherches d'informations, et des collectes/transmissions de données auprès des partenaires.

## Geovalois

En 2019, le portail GEOVALOIS comptabilise près de **4 660 connexions**.

### De nouvelles applications et cartographies dynamiques ont été déployées

- › Une application dédiée à l'eau et l'assainissement.
- › Une carte sur le mode d'occupation du sol du Pays de Valois.
- › Une carte localisant les déchetteries et les bornes à verre du Valois (ouvert au public).
- › Une carte de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (ouvert au public).
- › Une carte touristique sur les randonnées du Valois (ouvert au public).

Un portail destiné au public, déployé fin 2019 et accessible depuis le site internet de la CCPV, regroupe les trois dernières applications citées ci-dessus.

En mai 2019, a été installé le module GEOKey de la solution GEO de Business Geografic. Ce module permettra de mettre en valeur des indicateurs statistiques et géographiques à travers une application dédiée.

## Assistance aux communes

Fin 2019, la CCPV a proposé des réunions et des formations pour les secrétaires de mairie afin de revenir sur les fonctionnalités du logiciel GEOXALIS et sur les notions d'urbanisme et d'application du droit des sols.

Ces réunions-formations se sont déroulées par groupe de 15 personnes sur plusieurs sessions.

# L'Autorisation du Droit des Sols (ADS)

## Mission

**La CCPV instruit les demandes d'autorisation du droit des sols des communes membres, dotées d'un POS, PLU ou Carte communale selon la procédure suivante**

- > Le pétitionnaire dépose son dossier en mairie, qui procède à l'enregistrement, aux premières vérifications et consultations.
- > La mairie transmet le dossier au service ADS de la CCPV, qui se charge alors de l'instruction (vérification de la complétude, des principales consultations et de la conformité du projet avec la Loi et les règles d'urbanisme de la commune) et prépare une proposition d'arrêté pour le maire (accord ou refus).
- > La mairie envoie les courriers et reçoit physiquement les pétitionnaires.

## 2019 en chiffres



La CCPV accompagne également les communes dans leurs réflexions sur l'évolution des règles d'urbanisme. Par ailleurs, en 2019 a été lancé le travail de déploiement de la Saisine par Voie Électronique (SVE) afin de respecter l'obligation qui s'appliquera à l'ensemble du territoire en 2022.

## ADS, un service mutualisé

Sur 5 agents que compte le service ADS, 2 agents sont mutualisés avec 2 communes du Valois : Mareuil-sur-Ourcq et Le Plessis-Belleville. L'un travaille à 40 % à la CCPV et l'autre à 20 %. Le service est ainsi composé d'un responsable, de 2 agents à temps plein et de 2 agents à temps partiel.

# ATTIRER ET DÉVELOPPER LES ENTREPRISES

Le service Développement économique de la CCPV assure la promotion du territoire, attire de nouvelles entreprises, aide à la création et au développement des entreprises locales.



# Le développement des entreprises locales

Chaque entreprise déjà installée possède un potentiel de développement qu'il ne faut pas négliger. C'est pourquoi la CCPV organise régulièrement des rencontres avec les entreprises du territoire. Outre une meilleure connaissance du territoire, prendre en charge leurs besoins c'est : les fidéliser, apporter de la richesse au territoire et de nouveaux emplois. Par ailleurs, elles sont un atout de promotion pour en attirer de nouvelles. En 2019, la CCPV a rencontré 13 entreprises déjà implantées. Sur ces 13 entreprises, 11 ont un projet de développement.

## Quelques réussites d'implantation internes au Valois en 2019

### Maison Boyer

Entreprise située à Duvy et rachetée en 2018. Développement des activités peintures par l'achat de nouvelles machines. Redéploiement de l'activité cymaise. Souhaite développer son activité et s'agrandir sur le site actuel.

---

### Sysco France (ex Davigel)

Fournisseur de produits frais et surgelés.  
Agrandissement de leur site de Lagny-le-Sec.

---

### SFA

Fabricant de pompes et de broyeurs.  
Agrandissement de leur site de Brégy.

---

### STEF

Transport et logistique de froid.  
Acquisition de nouveaux marchés, augmentation du personnel sur le site de Le Plessis-Belleville.

---

### Garage La bonne rencontre

Achat d'un nouveau terrain sur Le Plessis-Belleville pour développer son activité.

---

### FM Logistic

Agrandissement de leur site avec Unilever comme nouveau client.  
Développement de nouvelles technologies au sein du site.

---

### Hôtel Akena

Reprise de l'hôtel Akena (devenu Kyriad) qui bénéficie d'une rénovation et d'un agrandissement sur Crépy-en-Valois.



# L'implantation d'entreprises sur le territoire

## La prospection sous-traitée

Pour promouvoir de façon efficace le territoire, la CCPV a multiplié les partenariats afin de répondre à un maximum de projets.

En effet, les élus communautaires ont mis en avant leur volonté de diversifier les domaines d'activités pour que les Valoisien(ne)s puissent travailler près de leur domicile.

## Le partenariat Regional Partner

### Il se spécialise sur deux axes

- › Promouvoir les atouts des territoires et ses services d'accompagnement auprès des entreprises à fort potentiel de développement.
- › Prospecter les entreprises, identifier les projets d'implantation et les orienter afin de favoriser leur concrétisation sur le territoire partenaire.

**En 2019, la CCPV a répondu à 37 projets Regional Partner.**

## Les partenariats institutionnels

La Région Hauts-de-France a confié au prestataire Geolink la recherche de projets nationaux susceptibles de s'implanter en Picardie. En fonction des demandes, elle redistribue les projets aux territoires concernés.

En 2019, le service Développement économique a répondu à 20 projets.

Par ailleurs, la Région externalise la prospection étrangère à une agence de développement (Nord France Invest). Celle-ci s'occupe de gérer la filiale Business France, dont les bureaux à l'étranger détectent les projets d'investissement en France. En 2019, la CCPV a répondu à 44 projets émanant de Nord France Invest.

Depuis 2014, la CCPV adhère à Agrosphères, l'organisme régional de promotion de l'industrie agroalimentaire. Il apporte ses connaissances pour aider la CCPV à accompagner les entreprises du secteur agroalimentaire.



## La prospection en propre

La CCPV fait connaître son territoire en participant en tant qu'exposant à des salons professionnels notamment lors du Salon de l'Immobilier d'entreprise qui s'est tenu du 11 au 13 décembre 2019. La CCPV était également présente en tant que visiteur sur des salons spécifiques tel que le salon de l'Innovation, du Transport et de la Logistique. Les salons permettent de rencontrer les différents acteurs liés aux implantations tels que les aménageurs et les promoteurs. Par ailleurs, pour implanter, il convient d'avoir une connaissance affinée des locaux et des terrains disponibles sur le territoire. Il est important de rencontrer les professionnels de l'immobilier et de pérenniser le travail entre la CCPV et ces acteurs.

### Exemples d'implantation en 2019

#### La Réserve

Vente de fruits et légumes en circuit-court avec épicerie fine

#### Groupe SIPA

Moulage de polystyrène expansé

#### Opticad

Conception et production de verres optiques sur mesure

#### Les 100 Vœux

Réalisation de couvertures en patchwork

#### Eiffage Route

Ouvrages BTP dans le cadre de l'implantation Kubota

#### Mijy Studio

Création de vêtements éthiques

## La gestion du fonds de revitalisation Hutchinson

Depuis 2018, la CCPV a la gestion administrative du fonds de revitalisation de la société Hutchinson. C'est pourquoi elle accompagne les entreprises du territoire en validant leur éligibilité et en analysant et formatant le dossier de candidature.

Suite à cela, chaque projet est présenté en Comité d'engagement de la convention de Revitalisation, qui statue sur les modalités et le montant de l'aide attribuée. Le suivi des créations d'emplois et le versement des aides est assuré par le cabinet Alixio Revitalia.

Un premier comité fin 2018 a permis à 5 entreprises du territoire de bénéficier de l'accompagnement de la CCPV et du dispositif en créant 30 emplois aidés pour 150 000 € de fonds distribués. Une seconde phase fin 2019 a permis à 5 autres entreprises du territoire de bénéficier du fonds de revitalisation Hutchinson en créant 12 emplois aidés pour 50 000 € de fonds distribués.

## La promotion du territoire

Pour mieux se faire connaître des entreprises déjà implantées, la CCPV intervient régulièrement dans les Business Clubs du territoire à qui elle apporte son soutien.

En 2019, deux clubs intervenaient sur le territoire, il s'agit d'Activ Business et de Business Women.

## Perspectives de développement

**Afin de développer l'ensemble du territoire de manière pérenne et cohérente,**

**la CCPV mène actuellement plusieurs études**

- Étude de faisabilité pour le développement d'une nouvelle ZAEI à Le Plessis-Belleville / Silly-Le-Long (Société d'Aménagement de l'Oise / CCPV).
- Étude et travaux d'accès pour la desserte de l'extension de la zone commerciale à Crépy-en-Valois (Société d'Aménagement de l'Oise / CCPV).
- Étude de réhabilitation du quartier de la gare de la ville de Crépy-en-Valois à destination d'équipements économiques, culturels et d'habitations (Société d'Aménagement de l'Oise / CCPV / Ville de Crépy-en-Valois).
- Étude de faisabilité pour la création d'un parc de sculpture monumental en plein air (ARTCURIAL / CCPV).

## Partenariat CCPV / Pôle Emploi

La CCPV et l'agence Pôle Emploi de Crépy-en-Valois ont signé une convention de partenariat depuis janvier 2015. Celle-ci permet à chaque demandeur d'emploi ayant un projet entrepreneurial de bénéficier de l'accompagnement de la CCPV.

La CCPV donne des permanences mensuelles dans les locaux du Pôle Emploi de Crépy-en-Valois. L'objectif est de proposer un accompagnement spécifique aux demandeurs d'emploi, qui ont informé Pôle Emploi de leur souhait de créer ou de reprendre une entreprise.

La CCPV fait un retour auprès de Pôle Emploi sur le déroulé de ces accompagnements. Cette action permet une meilleure prise en charge et un bon suivi du demandeur d'emploi.

## Héberger et conseiller les entreprises en création

### L'Espace Valois Entreprendre (EVE)

Créée en 2000, l'EVE, pépinière d'entreprises du Valois, se trouve au sein du centre d'affaires EGB à Le Plessis-Belleville. Gérée à 100 % par la CCPV depuis 2016, l'EVE met à disposition 14 bureaux équipés. Dédiée aux entreprises en création ou nouvellement créées, la pépinière a pour objectif d'aider ces dernières dans leur lancement et la pérennisation de leur activité. Pour cela, chaque entrepreneur dispose d'un soutien matériel mais aussi d'un suivi personnalisé. La convention décennale signée avec EGB a été renégociée avec de nouvelles conditions et engagements à compter de janvier 2020 : la surface est divisée par 2 en maintenant les services et les options fournis.

En 2019, huit entreprises ont bénéficié de ce dispositif d'accompagnement au sein de la pépinière. L'une d'entre elles s'étend actuellement sur deux bureaux.

ENTREPRISE	ACTIVITÉ
ACSH	Installation de contrôles d'accès
PTL Express (anciennement Fox Logistics)	Affrètement et organisation de transports
COROLIS FLUIDES	Conseil et ingénierie en solutions de vide industriel
Compteur Energie.com	e-commerce de produits multimarques dans le domaine énergétique.
TATCHOO	Commerce d'accessoires et équipements de télécommunications
OTMETRIC	Commerce d'équipement industriel de comptage et de mesure
EASY ROAD	Commerce de voitures et accessoires
Benjamin Rabu	Conseil en management et normes de sécurité

**Au 31 décembre 2019, 7 bureaux sur 14 étaient occupés, soit un taux d'occupation de 50 %.**

### Le Bâtiment Industriel Locatif (BIL)

Le BIL est une pépinière d'entreprises destinée aux très petites entreprises récemment créées et aux artisans qui lancent leur activité. Situé sur la zone industrielle de Crépy-en-Valois (rue Gustave Eiffel), le BIL dispose de 7 cellules de 150 m<sup>2</sup> chacune qui sont proposées à la location pour un prix modéré. Le but : permettre aux jeunes entreprises locataires du BIL de se lancer en minimisant la prise de risque financière. En 2019, toutes les cellules étaient occupées.

 [www.pepinieres-paysdevalois.fr](http://www.pepinieres-paysdevalois.fr)

## La formation et l'insertion en lien avec les besoins des entreprises

La CCPV doit permettre aux actifs habitant le Valois de trouver un emploi sur le territoire. C'est pour cela que la formation fait partie intégrante de la politique de développement économique impulsée par la CCPV. L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises locales et de proposer des emplois aux personnes en difficulté d'insertion sur le territoire.


### Mission locale pour l'emploi des jeunes Oise (MLEJ)

En 2019, la MLEJ a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission Locale et Maison de l'Emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) constitue les axes essentiels de son action.

La MLEJ a aussi organisé ou participé à de nombreuses actions en faveur de l'insertion professionnelle en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

La MLEJ est une association soutenue par la CCPV à hauteur de 90 221 € en 2019.

### Proch'Emploi

La CCPV adhère à la plateforme Proch'Emploi Sud Oise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La plateforme est destinée à tous les publics et permet, grâce à des interlocuteurs uniques, de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement. En complément de cette plateforme, les intercommunalités signataires ont décidé de créer un outil internet spécifique et adapté au territoire :  [www.job-sudoise.fr](http://www.job-sudoise.fr)

#### Quelques réalisations en 2019 :

- › La plateforme a accompagné plusieurs entreprises et a favorisé le recrutement sur le territoire (ex: Cosmetik City, Consult Transport, Darty...).
- › Développement d'un réseau composé des dirigeants des entreprises accompagnées.
- › Une formation au métier de maçon développée en collaboration avec une entreprise.
- › En octobre, la plateforme a organisé un circuit-court à destination des jeunes. L'évènement a été réalisé en partenariat avec la MLEJ et en présence de chefs d'entreprises du territoire.

## L'accompagnement des porteurs de projet entrepreneurial

La CCPV accueille, informe et accompagne gratuitement les porteurs de projet. Les rendez-vous sont personnalisés et confidentiels.

#### Un accompagnement est proposé pour les différentes étapes du projet

- › Aide à l'élaboration de l'étude de marché / business plan / dossier financier.
- › Informations sur les différentes aides disponibles (selon critères d'éligibilité).
- › Indication sur les modalités de création ou de reprise d'entreprise.
- › Mise en relation avec les partenaires.

Pour approfondir son travail auprès des entrepreneurs, la CCPV est partenaire de la Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) « Initiative Oise Est » (IOE). Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires (selon critères d'éligibilité) pour l'élaboration de projets de création, reprise et de développement d'activité par différents types de prêts à taux 0 (sans garantie ni caution) : prêts d'honneur PFIL.

#### 2019 en chiffres



# DÉVELOPPER LE TOURISME

Depuis la Loi NOTRÉ entrée en vigueur en 2017, la CCPV détient la compétence Tourisme qui inclut l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique. S'y ajoutent l'accueil et l'information des touristes, la coordination des interventions des divers partenaires du tourisme local et la promotion touristique du territoire. La CCPV a confié une partie de ces missions à l'Office du tourisme du Pays de Valois.



# Marque de territoire

Une réflexion entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes Retz-en-Valois sur l'élaboration d'un diagnostic touristique commun a été décidé. Les éléments de cet état des lieux approfondi contribueront à dresser un portrait identitaire du territoire et permettront de construire une stratégie de développement touristique et des actions concrètes à développer. Il a été établi que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la CCPV.

La CCPV est actuellement à la recherche de financements pour sa mise en œuvre. Des aides de la Région et de l'État ont notamment été sollicitées.

## La Voie Verte

### L'aménagement

La conception des 18 panneaux d'informations touristiques qui jalonnent la Voie Verte a débuté fin 2019. Les panneaux seront installés en 2020.

En partenariat avec la CCPV, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie travaille à la préservation des espaces naturels. C'est pourquoi, des lisses ont été installées dans le Bois du Roi afin de protéger ce secteur, dont le patrimoine naturel est très sensible.

L'entretien de la Voie Verte est effectué par le pôle Technique de la CCPV.

### L'animation

Afin d'animer et de promouvoir la Voie Verte, la CCPV travaille en partenariat avec le club d'athlétisme de Crépy-en-Valois et les communes concernées au montage d'une course qui aura lieu en 2021.

Elle travaille également en collaboration avec d'autres associations à l'organisation de manifestations touristiques sur le territoire telle que la Mad Jacques à vélo (micro aventure à la découverte du territoire à vélo).

Afin de se tenir informée des tendances liées au tourisme, la CCPV participe activement à des événements :

- › Les rencontres du Ministère de la culture sur le thème du développement des publics et du tourisme culturel.
- › Les rencontres du tourisme du Valois et du Soissonnais par Jean-Philippe Gold, président de la mission attractivité Hauts-de-France, des nouvelles tendances du tourisme (tournées vers le bien-être et le développement personnel).
- › L'assemblée générale de Oise Tourisme.
- › La conférence organisée par Oise Tourisme sur la restitution de l'étude portant sur le poids économique du tourisme dans l'Oise et des profils des visiteurs de l'Oise en 2019.

### Les randonnées à proximité

En 2019, le sentier de randonnée « Boucles dans les Gombries » au départ de Boissy-Fresnoy a été balisé par la Fédération Française de Randonnée pédestre. Il peut ainsi être promu par Oise Tourisme. Le sentier de randonnée intitulé « Autour de la Grivette », dont un nouveau tracé était à l'étude, empruntera la Voie Verte. Celui-ci a reçu un avis favorable du comité technique de Oise Tourisme pour une inscription prochaine au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

# L'Office de tourisme du Pays de Valois

L'accueil, l'information et la promotion du Valois sont les principales missions de l'Office de tourisme du Pays de Valois. Situé à Crépy-en-Valois, avec un bureau d'information touristique à Ermenonville, il offre un conseil éclairé aux touristes et aux habitants sur l'offre touristique du territoire.

## En 2019, l'Office de tourisme était présent sur les manifestations suivantes

- › **Le forum des séniors** à Crépy-en-Valois en mars.
- › **Crépy Event Brick** à Crépy-en-Valois en avril.
- › **Floralys & Terroirs** à Crépy-en-Valois en mai.
- › **La fête de la musique** au Château d'Ermenonville en juin.
- › **Le forum des associations** à Crépy-en-Valois en septembre.
- › **Les journées portes ouvertes de la Ferme des Charmettes** à Autheuil-en-Valois en septembre.
- › **Le festival de la Voix Verte** à Betz en septembre.
- › **Le festival Alimenterre** à Crépy-en-Valois en novembre.

## 2019 en chiffres

2 620

personnes accueillies  
à Crépy-en-Valois

758

personnes accueillies  
à Ermenonville  
soit +10,32% par rapport  
à 2018

404

personnes renseignées  
par téléphone

8

événements

687

personnes renseignées

LA BOUTIQUE

1025

produits vendus

15 €

panier moyen

24

groupes

19 180 €

de chiffres d'affaires

24 406

visiteurs uniques sur

[www.valois-tourisme.com](http://www.valois-tourisme.com)

+ 496

"j'aime" sur la page  
Facebook

COTISATIONS  
PROFESSIONNELLES  
EN 2019

42

prestataires

(7 de plus qu'en 2018)

## Les projets 2019

Lors des ateliers du rassemblement des acteurs du tourisme du Valois en mai 2018, est ressortie une volonté forte de valoriser les circuits courts. Pour répondre à cette demande, l'Office de tourisme a mis en place un marché des producteurs locaux avec ses partenaires les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019.

8000 € de retombées économiques directes, 14 producteurs et 1 food truck présents.

En 2019, l'Office de tourisme a mis l'accent sur le numérique, notamment pour les prestataires. Afin d'avoir une meilleure visibilité sur Internet et les réseaux sociaux, l'Office de tourisme a mis en place des ateliers numériques thématiques.

8 au total ont été dispensés, autour de 3 sujets : Google, Facebook et TripAdvisor. 2 ateliers « création de site web » se sont également tenus.

## Site internet pour les professionnels

Le site informe les prestataires sur les nouveautés, le passpro, comment devenir partenaire, les fermetures des sites, les changements d'horaires d'ouverture... La prospective des actions menées avec le réseau est également mise en ligne.



[www.valois-tourisme.com](http://www.valois-tourisme.com)



# PRÉSERVER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

---

La CCPV s'investit dans le maintien et la préservation du cadre de vie des Valoisien·s à travers la protection de l'environnement et le renforcement des équipements du territoire. À ce titre, en 2019, elle a créé la Direction générale des services techniques qui regroupe en son sein les pôles Environnement - Déchets / Eau et Assainissement / Technique.

# La gestion des déchets ménagers

## Les éléments marquants en 2019



**+13 %**  
d'emballages  
et papiers triés

**-6 %**  
d'ordures  
ménagères

**+**  
de sensibilisation  
en prévention et  
tri des déchets

## 2019 en chiffres

**42 000**

bacs à déchets  
attribués

**5 267**

contacts  
téléphoniques  
et mails

**177**

bornes à verre  
en place

**16**

animations sur la  
prévention et le  
tri des déchets

**2**

animatrices  
environnement

**380**

personnes  
sensibilisées dont  
222 enfants

**1**

nouveau  
règlement de  
collecte des  
déchets

**5**

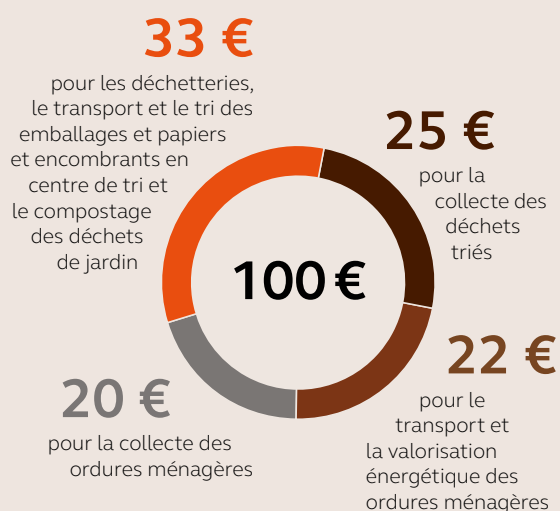
pages  
d'information  
dans Bonjour  
Valois

**1**

calendrier  
des collectes

## Des coûts maîtrisés de collecte, de transfert et de valorisation

Pour 100 € dépensés pour la gestion des déchets :



## Augmentation des performances de collecte sélective en 2019

**174 kg** de déchets valorisables par habitant

= **45 %** du poids de la poubelle et

**↗ +14 kg** par rapport à 2018.

	2018		2019	
	kg/an/hab	tonnes/an	kg/an/hab	tonnes/an
Emballages & papiers	62	3 938	69	3 938
Verre	26	1 430	25	1 430
Déchets de jardin	63	3 943	70	3 943
DEEE *	0,5	16	0,3	16
Encombrants	4	253	4	253
TLC**	4	268	5	268
Ordures ménagères	232	12 243	216	12 243

\* Déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés et valorisés

\*\* Textiles, linge de maison et chaussures



# Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La CCPV détient la compétence contrôle des installations d'assainissement non collectif et la compétence réhabilitation qui permet aux usagers de bénéficier notamment d'un maître d'œuvre pour le suivi de chantier.

## Les contrôles

La CCPV gère la régie de l'intégralité des contrôles du SPANC. Toutefois, en cas d'absence du technicien, la CCPV fait appel à une société extérieure pour assurer une continuité de service public. Toutes les prises de rendez-vous sont gérées par le service de la CCPV qui assure le suivi des prestations, l'établissement des rapports, la facturation des redevances et la gestion des impayés.

### En 2019, l'activité du service s'est également traduite par

- › La transmission de conseils et renseignements lors de rendez-vous individuels.
- › La participation aux réunions de chantiers.
- › L'organisation de réunions publiques.

Le service a réalisé 346 contrôles au cours de l'année 2019, répartis de la manière suivante :

NOMBRE DE CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2019	
Conception	78
Bonne exécution	60
Contre-étude	6
Contre-visite	4
Périodique	33
Avant-vente	165

## Service études

La CCPV propose un service d'aide aux usagers, en matière d'études de définition de filière pour les installations neuves ou à réhabiliter. Durant l'année 2019, 42 conventions d'études ont été signées avec des particuliers, dans le cadre des projets de mise en conformité des ouvrages d'assainissement non collectif.

## Service réhabilitation

Cette année, seuls les travaux de mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif sur la commune d'Étavigny ont été lancés et se poursuivront durant l'année 2020.

Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2019 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC (RPQS).

# Le service Eau et Assainissement

En 2019, la commission Eau et Assainissement a abordé les points suivants : les futures compétences (eau potable, assainissement collectif), les appels d'offres ainsi que les questions budgétaires des services Eau, GEMAPI et SPANC.

## GEMAPI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCPV est compétente en matière de GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

**La CCPV est concernée par 9 unités hydrographiques, réparties en bassins ou sous-bassins versants pour lesquels il existe 5 syndicats de rivières dédiés :**

- › **L'Automne** (SAGEBA)
- › **La Nonette** (SISN)
- › **L'Ourcq Aval** (SI OURCQ AVAL)
- › **La Gergogne** (SI OURCQ AVAL)
- › **La Thève** (SITRARIVE)
- › **L'Oise Aronde** (SMOA)
- › **Le Ru de Brégy** : gestion en direct par la CCPV
- › **La Grivette** : gestion en direct par la CCPV
- › **Le ru d'Autheuil** : gestion en direct par la CCPV

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCPV se substitue aux communes membres des syndicats de rivières. De ce fait, elle adhère directement aux syndicats de l'Automne (SAGEBA), de la Nonette (SISN), de la Thève (SITRARIVE), de l'Oise Aronde (SMOA) ainsi que de l'Ourcq Aval, issu de la fusion du SIAGRO et du syndicat de la Gergogne au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **Étude sur le transfert des compétences Eau et Assainissement**

L'année 2019 a permis de présenter, à l'ensemble des élus du territoire, les différents scénarii étudiés de transfert des compétences Eau et Assainissement ainsi que leurs conséquences sur les services. Pour mémoire, la loi NOTRe prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Depuis, la loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif en proposant une mesure de minorité de blocage, qui permet un report éventuel des compétences jusqu'en 2026.

La CCPV a atteint cette minorité de blocage à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Concrètement, le transfert ne sera pas effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais reporté au plus tard à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil communautaire ne souhaitant pas attendre 2026 pour exercer ces compétences, une délibération de principe a donc été prise pour réaliser ce ou ces transferts à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **Zonage d'assainissement : étude mutualisée**

La CCPV accompagne 16 communes du territoire dans la révision de leur zonage d'assainissement et la réalisation de leur zonage d'eaux pluviales. Le zonage d'eaux pluviales est dorénavant exigé par les services de l'État, notamment dans le cadre d'une révision du PLU communal.

Afin de rationaliser le coût des prestations, la CCPV a engagé depuis 2017 une démarche d'études groupées dans le cadre de la mutualisation des services aux communes.

## **Gestion différenciée des espaces publics : étude mutualisée**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de transition énergétique le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries ou des promenades accessibles ou ouvertes au public.

C'est dans ce contexte qu'en 2018, 31 communes se sont engagées dans cette dynamique en réalisant leur plan de gestion différenciée dans le cadre d'un marché public conclu avec le cabinet Eco'LogiC.

Un an après la mise en place de ces plans de gestion des espaces publics, le bureau d'études est intervenu sur chaque territoire communal, durant l'été 2019, afin de dresser un bilan des actions mises en œuvre par les collectivités. La CCPV a réalisé une plaquette de communication sur la démarche zéro phyto pour sensibiliser les particuliers, puisque c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2019 que cette obligation s'impose à eux.

En parallèle, la CCPV a mis en place une prestation de balayage et désherbage des voiries et caniveaux pour 22 communes, dans le cadre d'un groupement de commandes. Le désherbage mécanique des voiries a été mené durant l'été 2019 pour les communes adhérentes.

# Les équipements sportifs

## Les gymnases

La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin, Jules Michelet et Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois. Ces équipements ont pour mission première l'accueil des collégiens du Valois dans le cadre de leurs cours d'EPS. Les associations sportives du territoire y sont également accueillies dans le cadre de leurs entraînements, de stages, de rencontres amicales ou de compétitions.

En 2018, le projet de réhabilitation du gymnase de Betz a été lancé. En 2019, les démarches de mise en œuvre ont nécessité des études préalables complémentaires chronophages telles que, entre autres, l'installation d'un dispositif supplémentaire de « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». En effet, l'augmentation de la surface au sol du futur bâtiment exige d'être en mesure de pouvoir disposer du double du volume d'eau jusqu'alors disponible. Il s'agit de répondre aux consignes énoncées par le SDIS de l'Oise, lequel a validé la poursuite du projet. Les travaux ont débutés en début d'année 2020 et dureront un an.

## Le Centre aquatique du Valois

En 2019, le Centre aquatique du Valois a poursuivi ses missions tant sur sa dimension de loisir ludique et sportive, qu'éducative et pédagogique.

### **Pour rappel, les missions de service public permettent**

- › La natation scolaire et périscolaire (séances « Savoir Nager »).
- › La surveillance de la natation dite individuelle ou libre.
- › L'accès à quatre associations (USC Natation, USC Plongée, USC Triathlon et la Retraite Sportive).
- › La natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique).
- › L'accès à des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des comités d'entreprise.

Les séances d'apprentissage du « Savoir Nager » répondent aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation nationale, constituant ainsi un véritable défi de mission de service public. Le taux de réussite aux épreuves est félicité par l'Inspection départementale de l'Éducation nationale. Pour permettre l'accès à cette activité à tous les écoliers du Valois, la CCPV assure la prise en charge du transport.

Par ailleurs, lors de cette année 2019, le Centre aquatique du Valois est devenu centre d'accueil pour une formation au Brevet d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation. Le « BEESAN » est le diplôme du Maître-Nageur Sauveteur.

# Le dispositif Aide aux communes

Les activités proposées aux 62 communes du Valois dans le cadre du dispositif Aide aux communes sont les suivantes :

## Les contrôles des DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

L'ouvrage réalisé en régie concerne les bornes et bouches d'incendie. La réglementation exige un contrôle de chacun de ces éléments tous les deux ans.

### 2019 en chiffres



## Les marquages routiers au sol

Le pôle Technique est intervenu en faveur de 8 communes, pour la réalisation (réfection ou création) de bandes de stop, passages piétons, places de parking, signalisations médianes et de nombreux aménagements de marquages, sur des routes à contexte particulier. De plus, au-delà de la signalisation liée à la sécurité routière, plusieurs marquages ludiques ont été réalisés dans des cours d'écoles maternelles ou primaires.

## La réfection de voirie

22 communes ont sollicité la mise en œuvre de réfection du revêtement de route en enrobé ou gravillonnage, ainsi que les réparations de nids de poule. Ces ouvrages ont permis aux communes, grâce au groupement de commandes, de bénéficier de coûts avantageux et d'une assistance à la maîtrise d'œuvre.

# L'aire d'accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil, située à Crépy-en-Valois, comporte 10 emplacements d'une superficie de 230 à 240 m<sup>2</sup> chacun, délimités et numérotés, pour un total de 30 places. 5 blocs sanitaires sont mis à disposition et sont équipés d'espaces techniques, de sanitaires et d'éclairages.

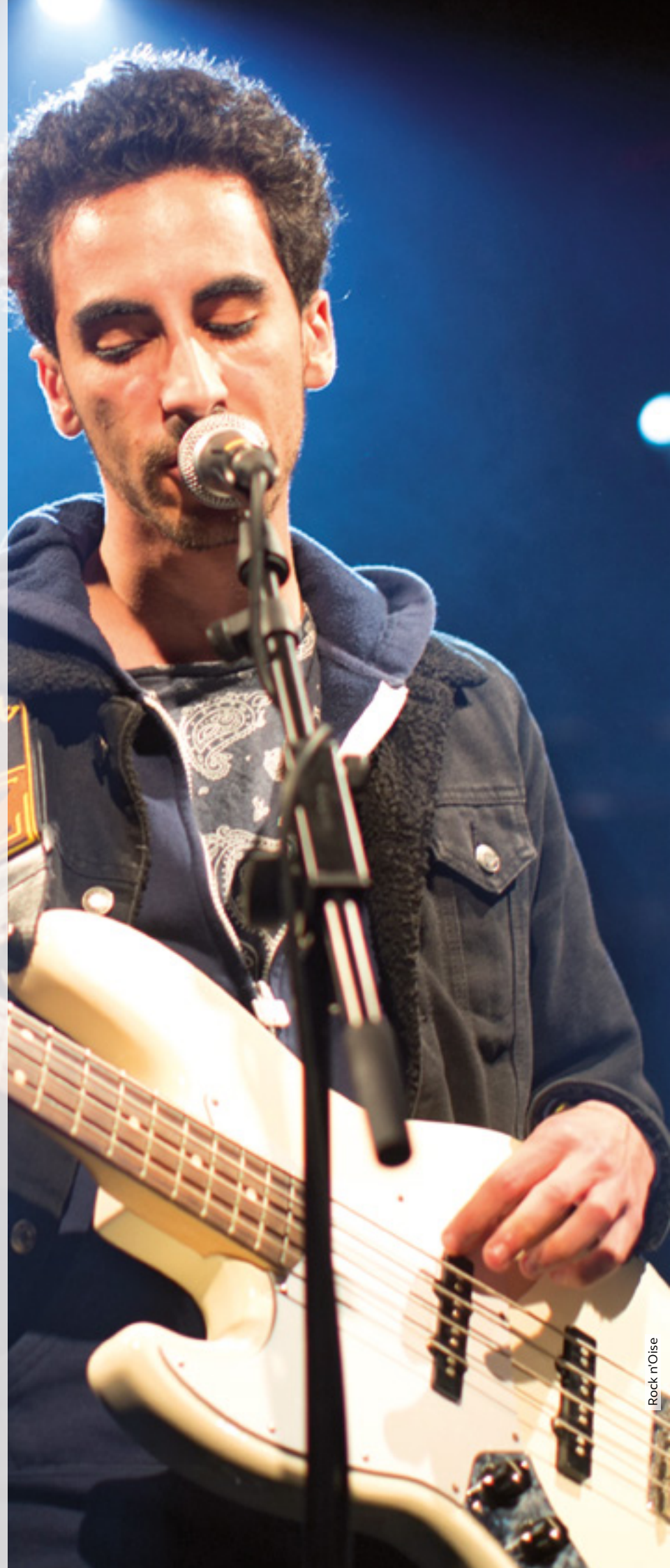
Depuis le milieu de l'année 2018, l'aire est gérée par un nouveau prestataire qui met en œuvre la gestion du site concernant le volet technique, le respect de la réglementation, ainsi que le volet relationnel et social auprès des résidents. L'aire d'accueil a fait l'objet de travaux en 2018 qui se sont poursuivis en 2019. L'accueil a repris normalement au 2<sup>ème</sup> trimestre.

# Le secours incendie

La CCPV assume une contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Pour l'année 2019, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 868 275 €. Cela représente une augmentation de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

# SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations participent pleinement à la dynamique du territoire. Pour leur permettre d'élargir leurs champs d'actions, la CCPV les soutient dans leur développement.



Chaque année, le Conseil communautaire approuve le budget et attribue des subventions aux associations qui en font la demande. Ces demandes sont étudiées par la commission Culture / Services à la population selon les critères suivants :

- > Être constitué en association.
- > Présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié.
- > Présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Par ailleurs, les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions. En effet, par sa compétence « équipements sportifs », la CCPV soutient déjà largement les associations sportives en leur mettant à disposition ses gymnases et le Centre aquatique du Valois.

**Au titre des projets de territoire, des centres sociaux et des associations diverses, 26 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2019 :**

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2019
Amis du Musée de l'archerie et du Valois	4 000 €
Association Bec à Foin	2 000 €
Association du Festival de Betz	1 000 €
Bols D'air	500 €
Cent Histoires	500 €
Centre Culturel mjc Théâtre Jeune Public	11 000 €
Centre Socio-Culturel Les Portes du Valois (Projet théâtre)	1 500 €
Clairval	500 €
Compagnie de La Fortune - Théâtre en Soi	2 500 €
Foyer Rural du Valois Multien	750 €
FSE Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	1 054 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	1 592 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	1 386 €
FSE Marcel Pagnol Betz	988 €
Mjc Feigneux (Jours de Fêtes)	3 000 €
Outil en Mains	500 €
Passages en Scènes	500 €
Radio Valois Multien	16 500 €
Roches et Carrières	3 000 €
Rock'n Oise	1 000 €
Usine à Danses	27 600 €
Musique en Valois (École de musique en Valois)	178 000 €
Association de gestion de l'école de musique Érik-Satie	145 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>404 370 €</b>

CENTRES SOCIAUX	ATTRIBUTION 2019
Betz (espace Valois Multien)	12 750 €
Crépy-en-Valois (MJC social)	12 750 €
Nanteuil-le-Haudouin (Centre socio-culturel les portes du Valois)	12 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 250 €</b>

# DÉVELOPPER L'ART ET LA CULTURE

---

2019 a été une année importante pour la Direction de la Culture de la CCPV. Elle a notamment été marquée par la création de l'établissement public Danse & Musique en Valois.





# Danse & Musique en Valois, enseigner les arts

## Trois objectifs définissent le projet et l'ambition de la CCPV pour l'enseignement artistique et culturel à l'échelle du territoire

- › Augmenter la lisibilité de l'offre actuelle.
- › Accroître l'attractivité du Valois par une offre culturelle conséquente.
- › Accéder à la certification future de Conservatoire à rayonnement intercommunal.

Depuis la prise de compétence Enseignement artistique et culturel en 2015, de nombreux temps de travail et d'échanges entre les différents acteurs ont permis la création de l'établissement public Danse & Musique en Valois (Conseil communautaire du 28 mars 2019).

## Opérationnel le 1<sup>er</sup> septembre 2019, le programme d'intégration progressive est le suivant

- › **1<sup>er</sup> septembre 2019** : L'Usine à Danses et le service des musiciens-intervenants de la CCPV.
- › **1<sup>er</sup> septembre 2020** : l'école de musique du Valois.
- › **1<sup>er</sup> septembre 2021** : l'école de musique Érik-Satie.

**En tant que régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le conseil d'administration de Danse & Musique en Valois compte 10 membres, nommés par le Conseil communautaire de la CCPV : 7 élus de la CCPV et 3 personnes qualifiées que sont les présidents des associations.**

## De nombreux services de la CCPV ont participé à la création et au lancement de l'établissement public Danse & Musique en Valois

- › Le pôle Ressources humaines avec l'intégration de 15 nouveaux agents dans l'établissement public, régie personnalisée de la CCPV, Danse & Musique en Valois. Cette nouvelle activité a nécessité en amont des démarches d'affiliation auprès des différents partenaires sociaux, des rencontres avec les agents intégrés, des réunions de travail avec le comité de direction de l'établissement, la réalisation des projets de délibération liés entre autres à la gestion de personnel, la création de l'entité dans la base de données RH et les paramétrages nécessaires au processus de paie et l'élaboration de procédures.
- › La Direction générale adjointe Finances et Administration générale a géré les aspects financiers et juridiques liés à la création de l'établissement public mais aussi l'intégration de L'Usine à Danses. Par ailleurs, elle a repensé l'aménagement de l'open-space de la CCPV afin d'accueillir les bureaux de Danse & Musique en Valois et a géré leur informatisation et la création du nom de domaine « danse-musique-valois.fr ».
- › La Direction de la communication a mené la création du logo arborant une esperluette, symbole du lien entre les 3 associations. Elle a aussi organisé une conférence de presse qui s'est déroulée le 28 novembre 2019, en réunissant l'ensemble des parties prenantes.

## 2019 en chiffres

Depuis sa création en septembre 2019



Les objectifs pour septembre 2021



## Les Musivales, spectacle vivant

L'une des particularités du projet des Musivales est d'être une saison culturelle itinérante, en proposant des spectacles de qualité au plus près des Valoisien. Une attention particulière est portée à l'aménagement : le temps d'une soirée, la salle polyvalente se transforme en salle de spectacle !

## 2019 en chiffres



Le succès est grandissant, puisque 5 spectacles ont été complets plusieurs semaines à l'avance.

Fidèles à leur habitude, les Musivales proposent aux valoisien des artistes à la notoriété nationale (Vérino, Gauvain Sers, ...) mais aussi des artistes professionnels locaux (Compagnie de la Fortune, Frédéric Perréard, ...).

La tarification a été réévaluée lors du Conseil communautaire du 28 mars, sans incidence sur la fréquentation.

La billetterie en ligne est le moyen le plus utilisé pour acheter des billets. Ils sont également disponibles à l'Office de tourisme du Pays de Valois à Crépy-en-Valois, au Bureau d'informations touristiques à Ermenonville.

 [www.musivales.fr/billets](http://www.musivales.fr/billets)

## Les Patrivales, le patrimoine aussi !

Il s'agit de faire découvrir et connaître le patrimoine du Valois, à travers des conférences en direction d'un large public.

Les thèmes sont variés : les châteaux de la vallée de l'Automne, la Résistance dans le Valois, les granges dimères, ...

Fort de l'expérimentation réussie de la première saison qui s'est achevée en mai 2019, une deuxième saison a débuté en octobre 2019. Les conférences ont désormais lieu un dimanche par mois à 16h30. Et le succès ne se dément pas, avec 70 personnes présentes en moyenne.


En complément des conférences animées par Aquilon, une petite forme théâtrale « Histoire et Mysticisme ou Mérimée et les Monuments Historiques » s'est jouée à 6 reprises dans le Valois entre septembre et novembre 2019.

Plusieurs de ces représentations ont été suivies d'une conférence sur le patrimoine de la commune.

## Lien avec les acteurs culturels locaux, relations avec les associations

L'accompagnement des associations culturelles par la CCPV ne se limite pas à l'attribution de subventions. Avant tout, une mise en cohérence est recherchée et un accompagnement est proposé.

Sortir en Valois est un guide culturel reprenant l'ensemble des manifestations et idées de sorties sur le Pays de Valois pour développer la communication de toutes les initiatives culturelles - associatives, privées ou publiques - et renforcer leur attractivité.

 [www.sortirenavalois.fr](http://www.sortirenavalois.fr)

Enfin, la CCPV assure le suivi du contrat de Ville du quartier Kennedy de Crépy-en-Valois. En 2019, 14 projets ont été soutenus, au titre des 3 piliers du contrat de ville (cohésion sociale, renouvellement urbain et cadre de vie, emploi et développement économique).





**La Passerelle**

62, rue de Soissons  
60800 Crépy-en-Valois  
03 44 88 05 09  
info@cc-paysdevalois.fr  
www.cc-paysdevalois.fr

**Horaires**

Lundi et mardi : 8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h30  
Mercredi et jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30